

**NOTE A DESTINATION DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS DE
RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES BAC + 3 (PUBLIC ET PRIVÉ)
SESSION 2026**

Arrêté du 17 avril 2025 publié au JO du 19/04/2025 fixant les modalités d'organisation des concours du CRPE.

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise l'ensemble des connaissances du cycle 4

I - EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites auront lieu les mercredi 1^{er} et jeudi 2 avril 2026

Les candidats de l'académie de Normandie composeront au KINDARENA de Rouen ou au CEFM de Maromme.

**1er avril 2026 : Première épreuve écrite d'admissibilité (français et mathématiques
13h00 – 17h00)**

**2 avril 2026 : Seconde épreuve d'admissibilité – Autres domaines d'enseignement de
l'école primaire - Histoire/Géographie/EMC, sciences et technologies, arts, langue vivante
(09h00 – 13h00)**

**Le candidat répond à des questions dans 3 domaines de son choix parmi les 4 domaines
listés ci-dessus.**

**Les résultats d'admissibilité seront publiés le mercredi 6 mai 2026 à partir de 16h00 et
seront consultables à l'adresse suivante :**

<https://resultats.examens-concours.gouv.fr/>

Résultats d'admissibilité :

Les candidats pourront consulter et imprimer le relevé de notes obtenues à chaque épreuve depuis leur espace cyclades.

- Dès la proclamation des résultats de l'admissibilité, lorsqu'ils n'ont pas été déclarés admissibles ;
- Dès la proclamation des résultats d'admission, qu'ils soient admis ou non admis ;

Les candidats peuvent obtenir leurs copies des épreuves écrites. La demande sera à transmettre à l'adresse suivante : dec-concours3-rouen@ac-normandie.fr

La demande devra préciser le numéro d'inscription et le nom de naissance du candidat.

L'envoi des copies sera effectué par messagerie électronique après la proclamation des résultats d'admission (JUILLET 2026)

Il ne sera plus communiqué de copies après le début de la session suivante (JANVIER 2027).

Les candidats admissibles auront la possibilité à compter du lendemain du jury d'admissibilité (6 mai 2026 – 16h00) et pendant 8 jours ouvrés de modifier leurs vœux d'affectation via leur espace cyclades (date de fermeture : 18 mai 2026 – 18h).

II - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à l'INSPE de MONT SAINT AIGNAN (2 rue du Tronquet) pour tous les candidats admissibles de l'académie :

Epreuve n° 1 : Première épreuve d'admission : Exposé suivi d'un échange avec le jury. L'exposé porte sur l'explicitation et la mobilisation d'une notion en Français **OU en** Mathématiques (choix demandé au moment de l'inscription), s'appuyant sur un ou plusieurs documents fournis par le jury

1 heure de préparation – durée de l'épreuve : 1 heure (Exposé : 20 minutes – échange avec le jury 40 minutes)

Cette épreuve se déroulera du mardi 9 juin au vendredi 12 juin 2026.

Epreuve n° 2 : L'épreuve comporte deux parties :

Partie 1 : Préparation 10 minutes – Durée de l'épreuve 20 minutes (8 minutes d'exposé – 12 minutes d'échange avec le jury)

Epreuve consacrée à l'éducation physique et sportive. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat dans le champ des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école et au collège et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant. Ces connaissances relèvent de 3 domaines : Culture sportive, culture corporelle, culture citoyenne.

Les domaines d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) sont les suivants :

- **Activités athlétiques**
- **Natation, activités de roue et de glisse**
- **Danse, activités gymniques**
- **Jeux et sports.**

Partie 2 : Entretien avec le jury – Durée de l'épreuve 35 minutes

Présentation du candidat pendant 5 minutes suivi d'un échange de 10 minutes sur le parcours et la motivation du candidat. L'épreuve se poursuit par un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes (dont une mise en situation professionnelle)

Cette épreuve se déroulera du lundi 15 juin au jeudi 18 juin 2026

Les résultats d'admission seront publiés le **mardi 23 juin 2026 à partir de 16h00**. Ils seront communiqués **UNIQUEMENT** sur internet à l'adresse suivante :

<https://resultats.examens-concours.gouv.fr/>

Ann-Katrin FAURE

La Cheffe du pôle des concours de
l'Académie de Normandie.